

PROTECTION DU PERMIS DE CONDUIRE



→ Perte de points Retrait immédiat du permis...

Chaque année, **des millions de points retirés et des milliers de permis invalidés.**

Contrôles de plus en plus fréquents, erreur d'inattention ou imprudence, **chacun peut être concerné.**

Le permis de conduire est un outil indispensable au bon fonctionnement d'une activité professionnelle.

VOS INTÉRÊTS

La garantie de votre mobilité et celle de vos collaborateurs exposés au risque routier en préservant le permis de conduire.

Parce que changer d'attitude au volant peut demander un temps d'adaptation, l'Automobile Club met tout en œuvre pour vous y aider.

LE STAGE DE RÉCUPÉRATION DE POINTS

Avec le développement du contrôle-sanction automatisé, les infractions qui engendrent la perte d'1 point sont majoritaires. Il s'agit essentiellement d'excès de vitesse inférieurs à 20 km/h. Ainsi, **malgré un comportement de plus en plus responsable des automobilistes, le permis s'étirole petit à petit.**

Le risque : une annulation de permis de conduire pendant une période d'au moins 6 mois.

L'Automobile Club met toutes ses compétences à votre service, en vous conseillant sur l'opportunité de suivre un stage, en vous informant de la réglementation en cours du permis à point, en organisant votre inscription, partout en France.

Les modalités de gratuité du stage volontaire :

- La date de la dernière infraction est postérieure à la souscription du contrat entreprise.
- Le capital de points restant sur le permis est inférieur ou égal à la moitié du capital total.

SOS RETRAIT IMMÉDIAT DU PERMIS

Vous commettez une infraction entraînant un retrait immédiat de votre permis de conduire. Vous êtes immobilisé en bord de route.

Les risques : une perte de temps précieux, l'exposition du véhicule et de ce qu'il contient au vandalisme.

L'Automobile Club organise votre retour et la mise en sécurité du véhicule auprès d'un professionnel de l'automobile.

Les modalités des prestations suite au retrait du permis :

Prise en charge dans la limite de 240 € TTC, une fois par an, toutes prestations confondues, sur simple appel (numéro vert).

SOS JOKER TAXI ET SOS JOKER FOURRIÈRE

- Pour ne pas enfreindre le Code de la Route ou lorsque vous estimez ne pas être en état de conduire en toute sécurité, l'Automobile Club, à votre demande, met un taxi à votre disposition pour vous ramener à votre entreprise ou à votre domicile.
- Dans le cas où votre véhicule n'est plus à l'endroit où il était stationné, l'Automobile Club effectue des recherches pour vérifier s'il a été conduit à la fourrière. Si c'est le cas, nous organisons et prenons en charge votre transport en taxi vers la fourrière ou vers votre domicile si les horaires d'ouverture de la fourrière ne permettent pas la récupération de votre véhicule.

**Sécurité
routière**

Les modalités :

Pour chacune des prestations, prise en charge de la course dans la limite de 70 € TTC, une fois par an, par bénéficiaire. Appel préalable à la plate-forme d'assistance (numéro vert).

UNE PROTECTION COMPLÈTE DU PERMIS DE CONDUIRE

- **Territorialité :** France
- **Bénéficiaire :** Chaque collaborateur désigné par l'entreprise
- **Couverture :** Lors des trajets professionnels et privés quel que soit le véhicule conduit (voiture de service, privée, moto...)

Les services décrits dans ces pages sont soumis à des conditions d'application particulières disponibles sur simple demande.

**POUR TOUT RENSEIGNEMENT,
POUR TOUTE QUESTION,
UN SEUL NUMÉRO :**

► N° Indigo 0 820 00 25 15

0,118 € TTC / MN